

11/02/2008 - 12:07

Le numéro d'appel d'urgence dans l'UE est largement inconnu

A peine 22% des habitants de l'Union européenne savent que le 112 est le numéro d'appel des services d'urgence à utiliser partout dans l'UE.

La Commission européenne a estimé lundi que ce résultat d'une enquête menée dans les Vingt-Sept obligeait les Etats membres à mieux informer leurs citoyens de l'existence d'un numéro désormais actif dans tous les pays, sauf en Bulgarie.

"Pour les voyageurs, en particulier, la sécurité dans les situations d'urgence est la contrepartie indispensable du marché unique et des libertés qu'il offre", a déclaré Viviane Reding, commissaire européenne aux Télécommunications. "Le temps est venu désormais de faire connaître le 112 à la population comme le numéro d'appel d'urgence unique à garder en mémoire."

L'enquête publiée lundi montre que 95% des habitants de l'Union européenne reconnaissent l'utilité de disposer d'un numéro d'appel d'urgence unique partout dans l'UE.

Une personne interrogée sur quatre a dû appeler un numéro d'urgence au cours des cinq dernières années. Près de 40% de ces appels ont été adressés au 112.

Deux tiers des personnes interrogées estiment qu'actuellement la population n'est pas correctement informée à propos du 112. Même dans les cas où les gens le reconnaissent comme un numéro d'appel d'urgence national, seulement 22% savent qu'ils peuvent appeler ce numéro pour tous les services d'urgence et à partir de n'importe quel endroit dans l'UE.

Le 112 a été introduit en 1991. Depuis 1998, la législation de l'UE impose à tous les États membres de s'assurer que tous les utilisateurs finals de services de télécommunications fixes et mobiles peuvent appeler gratuitement le 112.

Depuis 2003, les opérateurs de télécommunications doivent fournir aux services d'urgence les informations relatives à la localisation de l'appelant afin de les aider à situer et retrouver à temps les victimes d'accidents.

Yves Clarisse

Copyright © 2008 Reuters. Tous droits réservés. La reproduction ou la distribution de ces écrans sans l'accord express de Reuters est rigoureusement interdite.

